RÈGLEMENT
Concours de nouvelles sur le thème :

« Arcachon, ville impériale »

Article 1 :
Histoire et Traditions du Bassin d'Arcachon (HTBA) organise un concours de nouvelles sur le thème de

Arcachon, ville impériale

Le jury du concours est composé de bénévoles de l'association HTBA et de personnalités engagées dans la vie culturelle d'Arcachon.
Le jury est présidé par Maylis Laferrère, agrégée de lettres.
Il est composé de

- Pierre-François Boyer
- Joël Confoulan
- Michèle Giraudeau
- François Lafaye
- Anne-Marie Nivet
- Thierry Perreaud

Article 2 :

Le concours est gratuit et ouvert à tous à partir de 12 ans.
Une autorisation parentale est demandée pour tous les participant-e-s mineur-e-s.
Chaque participant-e ne peut envoyer qu'une seule nouvelle.
La participation est interdite aux membres du jury.

Article 3 :

Les participants au concours devront rédiger une nouvelle inédite sur le thème *Arcachon, ville impériale*, avec une intrigue se déroulant à Arcachon sous le Second Empire.
La nouvelle se définit comme un genre littéraire se caractérisant par sa brièveté, sa concision (toute description ou action devant tendre vers une chute), son nombre restreint de personnages et une fin surprenante. Les critères d'appréciation porteront donc sur l'intérêt de l'intrigue, la qualité et l'originalité de l'écriture et le respect du genre précisés ci-dessus.
Les textes devront être rédigés en français, comporter un titre (différent du thème général du concours) et ne pas être signés. Le nom du participant ne doit en aucun cas apparaître dans le texte de la nouvelle.
Les textes doivent être présentés en police Times New Roman ou Arial, taille 12, interligne 1,5, marges normales (2,5). Le nombre de signes, espaces compris, est donné à titre purement indicatif.
Les candidats devront remplir le formulaire d'inscription en ligne à l'adresse :
http://nouvelle.arhistar.fr

Une procédure d'envoi des textes garantissant l'anonymat des auteurs vis-à-vis du jury sera mise en place.
Les productions seront classées en plusieurs catégories, selon l'âge des candidats :
- Collégiens : jusqu'à 3 pages
(entre 5000 et 7500 signes espaces compris, approximativement),
- Lycéens : jusqu'à 4 pages
(entre 7500 signes et 10000 signes espaces compris, approximativement),
- Adultes : jusqu'à 5 pages
(entre 7500 signes et 12500 signes espaces compris, approximativement).
Tous les textes seront à envoyer sous format numérique Word par courriel à l'adresse suivante : http://concours.arhistar.fr
Le formulaire d'inscription contiendra la formule « j'autorise l'organisation du concours à publier, à reproduire et à diffuser la nouvelle proposée au concours, dont je déclare être l'auteur-e ».

Article 4 :

Les trois meilleures nouvelles par catégorie seront publiées sur le site d'HTBA et feront l'objet d'une lecture publique lors de la semaine dédiée à *Arcachon ville impériale*.

Article 5 :

Chaque candidat-e garantit qu'il/elle en est l'auteur (texte qui ne doit être ni copié, ni plagié) et qu'il s'agit d'une œuvre originale, libre de droits, non publiée ou en cours de publication, et non postée sur un blog ou un réseau social.
Le texte ne doit porter atteinte à aucune personne morale ou physique. Il ne doit comporter aucun caractère racial, sexiste ou discriminatoire.

Article 6 :

Le fait de participer au concours implique pour chaque participant-e l'acceptation intégrale du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de publier les textes dans un recueil, sur les sites Internet et autres plateformes numériques d'HTBA ou de la ville d'Arcachon.

Candidature et résultats

Après la clôture des candidatures, chaque candidat sera informé par écrit (sous forme électronique) du nombre de participants.
Après attribution du ou des prix, tous les candidats seront informés par écrit du nom du ou des lauréats, dans un délai de deux mois après la date de clôture du concours.
Les nouvelles proposées au concours seront mises en ligne à la convenance des organisateurs et accessibles à tous les candidats.

Article 7 :

La date limite d'envoi des textes est précisée dans le formulaire d'inscription.
Les lauréat-e-s seront prévenu-e-s par téléphone ou par courriel.
Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix, en fonction du nombre et de la qualité des textes présentés.
Les délibérations du jury sont confidentielles et basée sur l'anonymat des auteurs, ses décisions sont souveraines et sans appel.

Article 8 :

La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables d'éventuels problèmes liés au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.
Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Tout litige né à l'occasion du concours sur l'interprétation du présent règlement sera soumis au tribunal compétent.
La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.
Du seul fait de l'acceptation du partage de leur texte de nouvelle, les candidats autorisent les organisateurs du concours à faire état de leur nom, prénom(s) à des fins de relations publiques dans le cadre du concours sans que cela confère aux gagnants un droit à rémunération ou avantage quelconque autre que la remise de prix selon le classement.

Article 9 : Modifications des données

Conformément aux dispositions de l'article de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les Candidats bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant auprès du concours. Ces informations sont exclusivement destinées à l'usage interne du concours et ne seront aucunement cédées à des tiers.

Fait à Arcachon le 26 févier 2025

La présidente du Jury

Maylis Laferrère